* Année 1958-1959. — N° 11 A. N. Le Numéro : 20 francs. Vendredi 30 Janvier 1959 *

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1re Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 11e SEANCE

1re Séance du Jeudi 29 Janvier 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 187).

2. — Nomination de quatre membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Proclamation du résultat d'un scrutin (p. 188).

3. — Affichage d'une candidature à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 188).

4. — Elections de représentants à l'Assemblée parlementaire européenne et de représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 188).

Ouverture des scrutins.

Suspension et reprise de la séance.

5. — Election de seize représentants à l'Assemblée parlementaire européenne. — Proclamation du résultat du scrutin (p. 188).

6. — Election de onze représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — Proclamation du résultat du scrutin (p. 189).

7. — Ordre du jour (p. 189).

PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du mercredi 28 janvier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

NOMINATION DE QUATRE MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Proclamation du résultat d'un scrutin.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de quatre membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales:

Nombre des votants	464
Bulletins blancs ou nuls	15
Suffrages exprimés	449
Majorité absolue	225

Ont obtenu:

MM. Médecin	417	suffrages.
Lebas	364	—
Royer	334	—
Jean Le Duc	283	—
Catayée	219	—
Ballanger	2	—

MM. Médecin, Lebas, Royer, Jean Le Duc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 3 —

AFFICHAGE D'UNE CANDIDATURE A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. J'informe l'Assemblée que la candidature au siège de représentant titulaire à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe pris dans la représentation des territoires d'outre-mer a été publiée à la suite du compte rendu intégral de la séance du 27 janvier et affichée le même jour.

Cette candidature sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration d'un délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition de trente députés au moins formulée par écrit.

— 4 —

ELECTIONS DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE ET DE REPRESENTANTS TITULAIRES A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ouverture des scrutins.

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins pour l'élection de:

Seize représentants à l'Assemblée parlementaire européenne;

Onze représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Les scrutins sont secrets et ont lieu à la majorité absolue des votants, en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juillet 1949 et de l'article 2 de la loi du 8 mars 1958.

Vont avoir lieu simultanément, le scrutin pour l'Assemblée parlementaire européenne, à la tribune, et le scrutin pour les membres titulaires du Conseil de l'Europe dans les salles voisines de la salle des séances.

Des bulletins portant les noms ou les listes de candidats sont à la disposition de nos collègues. Seront considérés comme valables les suffrages exprimés dans les enveloppes ne contenant pas plus de noms qu'il n'y a de membres à nommer.

Seront considérés comme nuls les bulletins comportant le nom d'un député dont la candidature n'a pas été publiée et affichée.

Je prie MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs qui assisteront MM. les secrétaires pendant les opérations de vote.

(Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

M. le président. Sont désignés:

Première table: MM. Cassagne, Ehm;

Deuxième table: MM. Yvon Grasset, Mignot.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal pour le scrutin à la tribune.

(Le sort désigne la lettre M.)

M. le président. Les scrutins vont être annoncés dans le Palais et seront ouverts dans cinq minutes.

J'invite MM. les députés à bien vouloir retirer leurs bulletins de vote près de l'entrée de la salle des séances et à ne venir les déposer dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

. . . . . .

M. le président. Les scrutins sont ouverts à la tribune et dans les salles voisines.

Ils seront clos à dix heures vingt-cinq minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à neuf heures quarante minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans la salle du pointage pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat des scrutins sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant le dépouillement des scrutins.

(La séance, suspendue à dix heures vingt-cinq minutes, est reprise à onze heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

ELECTION DE SEIZE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

Proclamation du résultat du scrutin.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de seize représentants à l'Assemblée parlementaire européenne:

Nombre des votants	454
Bulletins blancs ou nul	10
Suffrages exprimés	444
Majorité absolue	223

Ont obtenu:

MM. Salado	427	suffrages.
Filliol	426	—
Bernasconi	425	—
Briot	425	—
Bégué	424	—
Boscary-Monsservin	424	—
Peyrefitte	424	—
Bertrand Motte	423	—
Azem Ouali	421	—
Vendroux	419	—
Legendre	418	—
Drouot-l'Hermine	410	—
De la Malène	401	—
Lagaillarde	381	—
Darras	376	—
Maurice-Faure	357	—
Alduy	164	—
Waldeck Rochet	21	—
Divers	5	—

MM. Salado, Filliol, Bernasconi, Briot, Bégué, Boscary-Monsservin, Peyrefitte, Bertrand Motte, Azem Ouali, Vendroux, Legendre, Drouot-L'Hermine, de la Malène, Lagaillarde, Darras, Maurice Faure ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame représentants de la France à l'Assemblée parlementaire européenne.

— 6 —

ELECTIONS DE ONZE REPRESENTANTS TITULAIRES A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Proclamation du résultat du scrutin.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de onze représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe:

Nombre des votants	425
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	418
Majorité absolue	210

Ont obtenu:

MM. Sourbet	407	suffrages.
Arthur Conte	406	—
Guitton	406	—
Liquard	406	—
Junot	405	—
Mahias	404	—
Radius	403	suffrages.
Bourgoin	401	—
Fouques-Duparc	400	—
Abdesselam	399	—
Pflimlin	391	—
Billoux	21	—
Divers	3	—

MM. Sourbet, Arthur Conte, Guitton, Liquard, Junot, Mahias, Radius, Bourgoin, Fouques-Duparc, Abdesselam, Pflimlin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame représentants titulaires de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique:

Scrutin à la tribune pour l'élection de onze représentants suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale.
RENÉ MASSON.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1re Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 12e SEANCE

2e Séance du Jeudi 29 Janvier 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 190).

2. — Election de onze représentants suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 190).

Scrutin.

Suspension et reprise de la séance.

Proclamation du résultat du scrutin.

3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 191).

4. — Ordre du jour (p. 191).

PRESIDENCE DE M. EUGENE VAN DER MEERSCH, vice-président.

(En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Eugène Van der Meersch est salué par les applaudissements de l'Assemblée.)

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

ELECTION DE ONZE REPRESENTANTS SUPPLEANTS A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection de onze représentants suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Le scrutin est secret et a lieu à la majorité absolue des votants, en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juillet 1949.

Si un deuxième tour est nécessaire, il aura lieu à partir de dix-sept heures.

Des bulletins de vote portant les noms ou les listes de candidats sont à la disposition de nos collègues.

Seront considérés comme valables les suffrages exprimés dans les enveloppes ne contenant pas plus de noms qu'il n'y a de membres à nommer.

Seront considérés comme nuls les bulletins comportant le nom d'un député dont la candidature n'a pas été publiée et affichée.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre O.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

J'invite MM. les députés à bien vouloir retirer leurs bulletins de vote près de l'entrée de la salle des séances et à ne venir les déposer dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

. . . . . .

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à quinze heures cinquante-cinq minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à quinze heures dix minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à quinze heures cinquante-cinq minutes.)

M. le président. J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans la salle du pointage pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

Je rappelle que, s'il y a lieu à un deuxième tour de scrutin, il y sera procédé à partir de dix-sept heures.

Nos collègues en réunion de commissions seront prévenus.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à seize heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de onze représentants suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe:

Nombre de votants	464
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	457
Majorité absolue	229

Ont obtenu:

MM. Bourgeois	443	suffrages.
Michaud	443	—
Muller	443	—
Pianta	443	—
Sahnouni	443	—
Albert-Sorel	442	—
Malleville	442	—
Plazanet	442	—
Fulchiron	441	—
Legaret	438	—
de Benouville	422	—
Pierre Villon	22	—

MM. Bourgeois, Michaud, Muller, Pianta, Sahnouni, Albert-Sorel, Malleville, Plazanet, Fulchiron, Legaret, de Bénouville, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame représentants suppléants de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Halbout et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à imposer les cumuls d'exploitations agricoles réalisés par des sociétés et des personnes étrangères à la profession.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 12, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 30 janvier, à dix-sept heures, séance publique:

Clôture de la session extraordinaire de 1959.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Nomination des membres des commissions.

Dans ses séances des 27 et 28 janvier 1959, l'Assemblée nationale a nommé membres:

1° *De la commission des affaires culturelles, familiales et sociales:*

MM. Albrand, Becker, Bekri (Mohamed), Bénard (François), Bendjelida (Ali), Benhalla (Khelil), Bernasconi, Biaggi, Billères, Boinvilliers, Bord, Boscary-Monsservin, Mme Bouabsa (Kheira), MM. Bouhadjera (Belaïd), Bouillol, Boutard, Brice, Caillaud, Camino, Cassagne, Cathala, Cerneau, Chapuis, Chavanne, Chazelle, Collomb, Conombo, Coumaros, Dalainzy, Dalbos, Darchicourt, Darras, Debray, Mme Delabie, MM. Delbecque, Deramchi (Mustapha), Mme Devaud (Marcelle), M. Devèze, Mlle Dienesch, MM. Diligent, Dixmier, Doublet, Duchâteau, Ducos, Duflot, Durbet, Ehm, Falala, Fourmond, Fréville, Gernez, Giscard d'Estaing, Godonnèche, Grèverie, Guillon, Hanin, Hassani (Noureddine), Jacquinot (Louis), Jouault, Jouhanneau, Joyon, Kaouah (Mourad), Karcher, Khorsi (Sadok), Kir, Kuntz, Lacaze, La Combe, Lacroix, Laradji (Mohamed), Laudrin (Morbihan), Laurent, Lebas, Lecocq, Le Duc (Jean), Lefèvre d'Ormesson, Legroux, Le Guen, Le Tac, Longequeue, Mainguy, Maridet, Mariotte, Mlle Martinache, MM. Médecin, Miriot, Montagne (Max), Moulesschoul (Abbès), Nou, Perrin (Joseph), Petit (Eugène-Claudius), Peytel, Privat (Charles), Profichet, Regaudie, Rieunaud, Rivière (Joseph), Robichon, Roche-Defrance, Rombeaut, Roques, Rousseau, Royer, Sallenave, Santoni, Schaffner, Sid Cara Chérif, Terrenoire, Thomas, Tomasini, Touret, Toutain, Trellu, Vanier, Vayron (Philippe), Viallet, Vitel (Jean), Vitter (Pierre), Weber, Zeghouf (Mohamed).

2° *De la commission des affaires étrangères:*

MM. Abdesselam, Albert-Sorel (Jean), Al-Sid-Boubakeur, Mme Ayme de la Chevrelière, MM. Baudis, Bettencourt, Bidault, Borocco, Boscher, Bosson, Boudjedir (Hachmi), Bourgeois (Pierre), Brocas, Caillemer, Chamant, Chatenay, Comte-Offenbach, Conte (Arthur), Crucis, Denis (Ernest), Deschizeaux, Douzans, Dronne, Faulquier, Filliol, Fouques-Duparc, Fourcade (Jacques), Garraud, Habib-Deloncle, Jacson, Jarrosson, Mme Khebtani (Rebiha), MM. Laffont, Lagaillarde, de la Malène, Meck, Messaoudi, Missoffe, Mollet (Guy), Mondon, Montagne (Rémy), Moulin, Muller, Mme Patenôtre (Jacqueline), MM. Peyrefitte, Pinoteau, Radius, Raphaël-Leygues, Réthoré, Ribière (René), Ripert, Roclore), Saadi (Ali), Schuman (Robert), Schumann (Maurice), Simonnet, Szigeti, Teisseire, Thorailler, Vendroux.

3° *De la commissioon de la défense nationale et des forces armées:*

MM. Agha-Mir, d'Aillières, Alduy, Arrabi el Goni, Aubame, Barrot (Noël), Baylot, Béchard (Paul), Bégué, Belabed (Slimane), Bénard (Jean), Benelkadi (Benalia), de Bénouville, Besson (Robert), Bignon, Boni (Nazi), Bourgoin, Bourgund, Briot, Bruelle, Brugerolle, Buot (Henri), Cachat, Canat, de Carville, Clément, Colonna (Henri), Colonna d'Anfriani, Condat-Mahaman, Cornut-Gentille, David (Jean-Paul), Deshors, Diet, Drouot-L'Hermine, Duterne, Dutheil, Fabre (Henri), Félix-Tchicaya, Forest, François-Valentin, Frédéric-Dupont, Frys, Fulchiron, Guettaf Ali, Halbout, Hersant, Heuillard, Ihaddaden (Mohamed), Jarrot, Leduc (René), Legaret, le Montagner, Le Pen, Le Theule, Liquard, Lombard, Luciani, Maga (Hubert), Mahias, Malleville, Montallat, de Montesquiou, Moras, Morel, Moynet, Noiret, Pavot, Pécastaing, Pianta, de Pierrebourg, Pinvidic, Poutier, Puech-Samson, Quentier, Renucci, Richards, Rivain, Sagette, Saïdi (Berrezoug), Schmitt (René), Schmittlein, Seitlinger, Sicard, Sidi el Mokhtar, Sourbet, Tebib (Abdallah), Thomazo, Trébosc, de Villeneuve, Voilquin.

4° *De la commission des finances, de l'économie générale et du plan:*

MM. Anthonioz, Arnulf, Arrighi (Pascal), Beauguitte (André), Bedredine (Mohamed), Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Boulsane (Mohamed), de Broglie), Burlot, Chapalain, Charret, Charvet, Clermontel (Courant (Pierre), Delesalle, Deliaune, Denvers, Dorey, Dreyfous-Ducas, Dusseaulx, Ebrard (Guy), Escudier, Ferri (Pierre), Fraissinet, Gabelle (Pierre), Gahlam Makhlouf, Gaillard (Félix), Garnier, Grenier (Jean-Marie), Ioualalen (Ahcène), Jacquet (Marc), Jaillon (Jura), Larue (Tony), Lauriol, Leenhardt (Francis), Lejeune (Max), Le Roy Ladurie, Lopez, Maloum (Hafid), Marcellin, Mayer (Félix), Mazo, Nungesser, Palewski (Jean-Paul), Paquet, Pflimlin, Reynaud (Paul), Roux, Ruais, Sanson, Souchal, Taittinger (Jean), Tardieu, Vals (Francis), Voisin, Weinman, Yrissou.

5° *De la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République:*

MM. Azem (Ouali), Battesti, Bérard, Boulet, Boulin, Bourgeois (Georges), Bourne, Bricourt, Carous, Chandernagor, Cheikh (Mohamed Saïd), Chibi (Abdelbaki), Clerget, Colinet,

Commenay, Coste-Floret (Paul), Coulon, Crouan, Dejean, Delachenal, Denis (Bertrand), Djebbour (Ahmed), Djouini (Mohamed), Dubuis, Durroux, Fanton, Faure (Maurice), Feuillard, Guillain, Guitton (Antoine), Guthmuller, Hénault, Hoguet, Hostache, Jacquet (Michel), Jamot, Junot, de Kerveguen, Lavigne, Legendre, Mallem (Ali), Marçais, Marcenet, Marie (André), Maurice-Bokanowski, Maziol, Mignot, Moatti, Molinet, Motte, Palmero, Pasquini, Peretti, Philippe, Pic, Picard, Pigeot, Plazanet, Pleven (René), Poignant, Portolano, Quinson, Rakotovelo, Rault, Raymond-Clergue, Rossi, Roulland, Sablé, Sahnouni (Brahim), Salliard du Rivault, Sammarcelli, Senghor, Mlle Sid Cara Nafissa, MM. Soustelle, Terré, Triboulet, van der Meersch, Var, Vaschetti, Véry (Emmanuel), Vidal, Vinciguerra, Walter (René), Widenlocher, N..., N..., N..., N. ., N..., N...

6° *De la commission de la production et des échanges:*

MM. Alliot, Baouya, Barboucha (Mohamed), Bayou (Raoul), Becue, Bégouin (André), Benhacine (Abdelmadjid), Benssedick Cheikh, Bergasse, Berrouaïne (Djelloul), Blin, Bouchet, Boudet, Boudi (Mohamed), Bourdellès, Bourriquet, Boutalbi (Ahmed), Bréchard, Buron (Gilbert), Calméjane, Carter, Cassez, Catalifaud, Caudron, Chareyre, Charié, Charpentier, Chopin, Clamens, Collette, Coudray, Damette, Danilo, Degraeve, Delaporte, Delrez, Desouches, Devemy, Deviq, Dieras, Dolez, Domenech, Duchesne, Dufour, Dumas, Dumortier, Duvillard, Evrard (Just), Féron (Jacques), Fouchier, Gamel, Gauthier, Gavini, Godefroy, de Gracia, de Grandmaison, Grasset (Yvon), Grasset-Morel. Grussenmeyer, du Halgouët, Hauret, Ihuel, Japiot, Juskiewenski, Kaddari (Djilali), Labbé, Lainé (Jean), Lalle, Lambert, Lapeyrusse, Laurin (Var), Le Bault de la Morinière, Le Douarec, Le Maire, Lepidi, Liogier, Longuet, Lurie, Lux, Maillot, Marchetti, Marquaire, Mazurier, Méhaignerie, Mekki, Mercier, Michaud (Louis), Mirguet, Mocquiaux, Monnerville (Pierre), Montel (Eugène), Moore, Morisse, Nader, Neuwirth, Orrion, Orvoën, Padovani, Perrin (François), Peyret, Pezé, Pillet, Poudevigne, de Poulpiquet, Privet, Renouard, Rey, de Sainte-Marie, Salado, Sarazin, de Sesmaisons, Thibault (Edouard), Trémolet de Villers, Turc (Jean), Turroques, Valabrègue, Valentin (Jean), Vignau, Wagner, Ziller.

7° *De la commission spéciale du règlement:*

(Membres titulaires.)

MM. Abdesselam, Bosson, Brocas, de Broglie, Chandernagor, Charret, Dejean, Deviq, Dorey, Durbet, Fanton, François-Valentin, Habib-Deloncle, Junot, Lauriol, Legaret, Marchetti, Mekki, Mignot, de Montesquiou, Nungesser, Petit (Eugène-Claudius), Sammarcelli, Seitlinger, Souchal, Terrenoire, Tomasini, Var, Vayron (Philippe), Vinciguerra.

(Membres suppléants.)

MM. Arnulf, Boinvilliers, Boscary-Monsservin, Boscher, Bourgoin, Catalifaud, Clermontel, Conte (Arthur), Darchicourt, David (Jean-Paul), Ferri (Pierre), Fulchiron, Gabelle (Pierre), Halbout, Japiot, Laffont, Larue (Tony), de La Malène, Maloum (Hafid), Marcellin, Marcenet, Michaud (Louis), Moulin, Peytel, Ribière (René), Rossi, Sahnouni (Brahim), Szigeti, Touret, Trémolet de Villers.

Nomination de 18 représentants de la France à l'Assemblée parlementaire européenne.

Dans sa première séance du 29 janvier 1959, l'Assemblée nationale a nommé représentants de la France à l'Assemblée parlementaire européenne:

MM. Salado, Filliol, Bernasconi, Briot, Bégué, Boscary-Monsservin, Peyrefitte, Bertrand Motte, Azem Ouali, Vendroux, Legendre, Drouot-L'Hermine, de La Malène, Lagaillarde, Darras, Maurice Faure.

Nomination de représentants de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée nationale a nommé:

1° Dans sa première séance du 29 janvier 1959, membres titulaires:

MM. Sourbet, Arthur Conte, Guitton, Liquard, Junot, Mahias, Radius, Bourgoin, Fouques-Duparc, Abdesselam et Pflimlin, et, comme représentant des territoires d'outre-mer: M. Senghor.

2° Dans sa deuxième séance du 29 janvier 1959, membres suppléants:

MM. Georges Bourgeois, Michaud, Muller, Pianta, Sahnouni, Albert-Sorel, Malleville, Plazanet, Fulchiron, Legaret et de Bénouville.

Modifications aux listes des membres des groupes politiques et des formations administratives.

A. — GROUPE DE L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
(197 membres au lieu de 198.)

Supprimer le nom de M. Chavanne.

B. — GROUPE DE L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
(Apparentés aux termes de l'article 1er des règles provisoires de fonctionnement de l'Assemblée nationale.)
(10 membres au lieu de 9.)

Ajouter le nom de M. Chavanne.

C. — FORMATION ADMINISTRATIVE DES NON-INSCRITS
(42 membres au lieu de 41.)

Ajouter le nom de M. Jean Le Duc.

Bureaux de commissions.

Dans sa séance du jeudi 29 janvier 1959, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a nommé:

Président: M. Delbecque.

Vice-présidents: MM. Debray, Durbet, Zeghouf (Mohamed), Rombeaut.

Secrétaires: MM. Rousseau, Kir, Boinvilliers, Chazelle.

Dans sa séance du jeudi 29 janvier 1959, la commission des affaires étrangères a nommé:

Président: M. Schumann (Maurice).

Vice-présidents: MM. Mondon, Al-Sid-Boubakeur, Raphaël-Leygues.

Secrétaires: MM. Montagne (Rémy), Bourgeois (Pierre).

Dans sa séance du jeudi 29 janvier 1959, la commission de la défense nationale et des forces armées a nommé:

Président: M. François-Valentin.

Vice-présidents: MM. Noiret, Renucci, Pierrebourg (de).

Secrétaires: MM. Fabre (Henri), Guettaf Ali, Lombard.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(Application des articles 54 à 60 du règlement provisoire.)

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

89. — 29 janvier 1959. — **M. Fernand Grenier** expose à **M. le Premier ministre** l'inquiétude qui règne dans tous les milieux de l'industrie cinématographique française concernant la reconduction de la loi de développement de l'industrie cinématographique (plus communément appelée « loi d'aide ») et l'incertitude régnant sur la politique d'ensemble qu'entend suivre le Gouvernement en matière de cinéma. Il lui demande de préciser cette politique.

90. — 29 janvier 1959. — **M. Fernand Grenier** expose à **M. le Premier ministre** que les difficultés d'existence des familles de travailleurs deviennent dramatiques par suite de la hausse des prix résultant des ordonnances récentes du Gouvernement, de la réduction des prestations versées par la sécurité sociale et, au moment même où les ressources des familles ouvrières sont diminuées, par d'importantes réductions d'horaires de travail et le développement du chômage; qu'en matière d'allocations familiales, les recettes ont été constamment supérieures aux dépenses (42 milliards d'excédents en 1954, 40 en 1955, 74 en 1956, 80 en 1957, 90 en 1958 (estimation du ministère du travail). Il lui demande s'il ne serait pas possible de relever de 20 p. 100 les prestations familiales.

91. — 29 janvier 1959. — **M. Lolive** expose à **M. le Premier ministre** que le chômage qui s'étend pose des problèmes qui ne sont pas résolus par le régime d'aide complémentaire aux demandeurs d'emploi, assuré par l'union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce; qu'en particulier les sans-travail éprouvent les plus grandes difficultés à payer le loyer de leur appartement ou le prix de leur chambre d'hôtel, qui ont d'ailleurs été majorés par de récentes décisions gouvernementales. Il lui demande les mesures qu'il envisage: *a*) pour aider les sans-travail à honorer leur quittance de loyer; *b*) pour interdire toute expulsion de chômeurs des locaux d'habitation qu'ils occupent.

QUESTION ORALE SANS DÉBAT

86. — 29 janvier 1959. — **M. Ripert** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quelles mesures il compte prendre pour aménager l'augmentation du prix de l'essence employée par les petits plaisanciers et pêcheurs, de façon à leur permettre de continuer à utiliser normalement leurs embarcations à moteur.

QUESTIONS ÉCRITES

(Application de l'article 60 du règlement provisoire.)

Art. 60. — . . . . . .

Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté, soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre intéressé dispose d'un délai supplémentaire d'un mois.

. . . . . .

PREMIER MINISTRE

92. — 29 janvier 1959. — **M. Fernand Grenier** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les inconvénients graves que peut présenter pour l'industrie cinématographique l'application de l'ordonnance n° 59-28 du 5 janvier 1959 autorisant les préfets à « interdire l'accès des mineurs de moins de dix-huit ans à tout établissement offrant... des distractions ou spectacles... de nature à exercer une influence nocive sur la santé ou la moralité de la jeunesse, alors qu'il existe une commission de contrôle des films cinématographiques ayant autorité pour interdire tels ou tels films « au moins de seize ans » et pour l'ensemble du territoire. Il lui demande s'il compte préciser, dans un décret d'application, que l'ordonnance n° 59-28 ne concernera pas l'industrie cinématographique.

AGRICULTURE

88. — 29 janvier 1959. — **M. Rivain** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° si un fermier, sur l'exploitation agricole duquel se trouve une vigne dont le produit est entièrement consommé par le personnel de ferme, est en droit de ne pas faire de déclaration de récolte; 2° dans l'hypothèse où ce fermier a été remplacé par un autre qui a arraché la vigne en question, si le bailleur a le droit de réclamer au premier fermier l'indemnité d'arrachage qu'il ne peut toucher de l'Etat en raison de la non déclaration de récolte de vin.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

85. — 29 janvier 1959. — **M. Boscary-Monsservin** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'à la lecture des textes fiscaux en vigueur, il semble que la vente des gâteaux à consommer sur place effectuée par les pâtissiers dans leur magasin normalement agencé pour la vente à emporter est passible de la taxe locale de 8,50 p. 100, à l'exclusion de toute autre taxe. Il demande si cette disposition implique une installation appropriée permettant couramment à la clientèle qui le désire de consommer les produits qui leur sont fournis, ou au contraire, en admettant que, pour un établissement déterminé, cette branche d'activité étant secondaire, le magasin de vente ne comportant aucun aménagement destiné particulièrement à la consommation sur place, la taxe locale de 8,50 p. 100 est applicable par le seul fait de la consommation sur place effectuée par le client en vertu d'anciens usages locaux, étant bien entendu que lesdites opérations doivent faire l'objet d'une comptabilité distincte.

96. — 29 janvier 1959. — **M. Poudevigne** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur quelles bases seront imposés les viticulteurs qui, nombreux en raison de l'établissement d'une taxe discriminatoire sur les vins à appellation contrôlée, vont déclasser ces derniers en vin ordinaire; et si le bénéfice agricole retenu forfaitairement par l'administration sera, dans ce cas, celui applicable aux vignes classées en vin ordinaire.

97. — 29 janvier 1959. — **M. Jean-Paul David** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si, étant donné l'ordonnance n° 58-653 du 31 juillet 1958 qui fait obligation aux propriétaires d'habitation « secondaire » d'une valeur locative supérieure à 100.000 francs d'en faire la déclaration en vue d'une imposition de 10 p. 100 de la valeur locative, l'habitation tenue en réserve, en vue de sa retraite, par un fonctionnaire, qui dispose par ailleurs d'un logement de fonction, doit être considérée comme une habitation « secondaire », le texte précité restant muet sur la définition de cette habitation.

TRAVAIL

93. — 29 janvier 1959. — **M. Buriot** expose à **M. le ministre du travail** le cas d'enfants ayant leurs parents à leur charge. Il lui demande si une mesure pourrait être prise afin que les parents bénéficient de l'inscription sur la feuille de maladie des enfants. Ceux-ci seraient ainsi vraisemblablement incités à subvenir à l'entretien de leurs parents, plutôt que de les laisser purement et simplement à la charge de l'Etat en les contraignant à demander l'aide aux économiquement faibles.

94. — 29 janvier 1959. — **M. Profichet** expose à **M. le ministre du travail** que de nombreux entrepreneurs, titulaires de marchés ou de contrats avec l'Etat ou les diverses collectivités publiques, se trouvent fréquemment en présence de grandes difficultés de trésorerie, en raison, notamment, du retard apporté par ces organismes dans le règlement de leurs dettes; qu'ils sont ainsi, bien souvent, dans l'impossibilité de régler, à leurs échéances, leurs cotisations patronales, au titre de la sécurité sociale ou des allocations familiales; que, notamment, de nombreux industriels ou artisans travaillant ainsi pour le compte des caisses de sécurité sociale se voient cependant refuser par l'U. R. S. S. A. F. le bénéfice de la compensation entre ces dettes réciproques. Il lui demande sur quels textes législatifs ou réglementaires il s'appuie pour refuser cette compensation.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

87. — 29 janvier 1959. — **M. Hostache** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** quelles mesures il a prises, ou compte prendre, en faveur des personnels de la S. A. G. E. T. A., mis en chômage par la destruction, décidée pour le 1er février 1959, des six *Armagnac* exploités par cette compagnie.

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du jeudi 29 janvier 1959.

1re séance: page **187**. — 2e séance: page **190**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.